M. de Mun. — C'est sur un ordre impératif du ministre de la marine que la colonne est partie.

M. Granet. — Aussi est il vrai de dire que la plus grosse part de responsabilité retombe sur le président du conseil et ses collègues ; ceux-ci ont manqué de vigilance et ne peuvent pas même obecter la perfidie chinoise, car plus cette perfidie est manifeste, plus ils devaient la connaitre.

Il demande qu'elle est la période que M. Jules Ferry considère comme nécessaire pour accomplir son œuvre au Tonkin ! Quelle est la limite des sacrifices qu'il faudra demander au pays ?

M. Paul de Cassagnac, s'adressant à la majorité, dit que ce sont les muets de sérail.

M. le Président rappelle M. de Cassagnac à l'ordre.

M. Granet met directement le ministre de la guerre en cause.

M. le général Campenon déclare que tout le monde sait qu'il n'est pour rien dans les ordres donnés au Tonkin. C'est son collègue de la marine qui est chargé des ordres et c'est pour lui une question de délicatesse de ne pas répondre.

M. Granet réplique qu'on attendait cependant une déclaration intéressante du ministre de la guerre ; mais à lui de juger ce qu'il doit faire.

L'orateur termine en engageant la Chambre à exiger tous les éclaircissements désirables du gouvernement; elle doit être son associée et on ne doit pas avoir de secret pour elle.

M. Franck-Chauveau déclara, comme membre de la commission et membre de la majorité, dégager sa responsaqilité. Il constate que le gouvernement a commis des fautes et des imprudences. Après avoir donné des explications sur notre situation au Tonkin et à Formose; il aborde la question de médiation.

M. Franck Chauveau dit que M. Ferry a voulu bien le relever du secret, mais il croit que la parole de M. Ferry a été plus vite que sa pensée. (Mouvement prolongé.)

D'ailleurs, il ne croit pas nécessaire d'apporter des documents secrets pour se faire comprendre, les documents publiés suffiront. (Protestations à l'extrême-gauche.) Il déclare qu'il a donné sa démission de rapporteur parce qu'il était en désaccord avec la majorité et que les conditions d'entente n'existaient plus. — Une voix à droite. Qu'elles étaient ces conditions ?

M. Chauveau demande le renvoi à demain. Le renvoi est repoussé.

M. Chauveau déclare que, se sentant fatigué, il renonce à la parole.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

M. Léon Renault dépose un rapport sur la réforme électorale du Sénat.

La séance est levée.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

LA DISCUSSION DE L'ADRESSE EN ANGLETERRE. — La discussion de l'adresse à la Chambre des communes a été fort intéressante cette année. Nous en donnons ici le résumé, car il n'est pas de constatation plus nette de la situation relative du commerce et de l'industrie en France, en Angleterre et en Allemagne;

M. Mac Iver a proposé un amendement appelant l'attention de la reine sur le mauvais état du commerce et de l'agriculture. Il regrette qu'aucune allusion à cette question de haute importance n'ait été faite dans le discours du trône.

M. Mundella, répondant à M. Mac Iver, démontre l'énorme accroissement du commerce anglais depuis l'adoption du système libre-échangiste. Il dit que l'augmentation des navires français passant par le canal de Suez, dont a parlé M. Mac Iver, en l'attribuant au système des primes, est due principalement à l'achat de navires en Angleterre, et qu'il faut attribuer à ces circonstances la prospérité récente de l'industrie anglaise de la construction des navires.

Le commerce français a diminué, le commerce anglais, au contraire, est en progrès. Il y a certainement une crise dont souffre l'agriculture, mais il ne faut pas s'attendre à ce qu'une seule bonne récolte suffise pour neutraliser l'effet de dix mauvaises années. L'orateur croit que le bon marché actuel des céréales mettra l'Angleterre à même de surmonter la crise.

Repoussant l'idée de taxer à l'importation les objets de luxe, M. Mundella déclare que les pays étrangers achètent actuellement les soies et les gants fabriqués en Angleterre au lieu de les acheter en France, comme ils le faisaient autrefois : l'Angleterre devient le marché et le dépôt du monde entier.

Pour que l'Angleterre maintienne sa suprématie comme nation industrielle, il faut rendre les ouvriers anglais les plus intelligents, les plus économes et les plus compétents de tous, et alors elle n'aura à craindre aucune concurrence. L'orateur insiste sur le fait que l'éducation supérieure technique et scientifique des ouvriers allemands est le secret de leur succès.

Il dit qu'en ce qui concerne le sucre les Allemands ont réussi à bannir les Français de leur marché; mais, ajoute-t-il, n'est-il pas humiliant pour l'Angleterre d'avoir à se fournir de poudre en Allemagne ? Si les ouvriers et les fabricants anglais négligent cette éducation technique et scientifiques, leurs industries en souffriront autant que les Français ont souffert de leur conflit avec l'Allemagne en 1870

M. Mundella conclut en rapportant qu'un étranger intelligent lui disait dernièrement qu'il croyait que l'Allemagne préparait à la France un Sedan plus désastreux pour ses industries que cette bataille ne lui fut pour son armée.

L'amendement de M. Mac Iver a été rejeté par 86 voix contre 67.

AFFAIRES MILITAIRES

Sont nommés lieutenants :

1er tour (ancienneté). M. Gagneur de Patornay, sous-lieutenant au 84e régiment d'infanterie, en remplacement de M. Munier, promu capitaine — Affecté au 82e régiment de même arme. — 2e tour (choix). M. Dubus, sous-lieutenant au 43e régiment d'infanterie, en remplacement de M. Pasmon, promu capitaine. — Affecté au corps. — 3e tour (ancienneté) M. Ardouin, sous-lieutenant au 127e régiment d'infanterie, en remplacement de M. Bordenave, promu capitaine. — Affecté au 3e régiment de même arme — 1er tour (ancienneté). M. Pironneau, sous-lieutenant au 43e régiment d'infanterie, en remplacement de M. Maillot, promu capitaine. — Affecté au corps.

— Est nommé sous lieutenant : (non-activité). M. Greux, sous-lieutenant d'infanterie en non activité, en remplacement de M. Dubus, promu lieutenant. — Affecté au 43e régiment d'infanterie.

Mutations. — *Infanterie.* — Par décision ministérielle du 22 novembre 1884 : M. Thuillet, lieutenant au 81e régiment territorial d'infanterie, a été désigné pour remplir les fonctions de trésorier au dépôt du corps.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

M. BRIET, ancien conseiller municipal, remplace M. Grimonprez Cavrois à la commission administrative des hospices.

C'est la majorité de cette commission, qui a désigné M. Briet au choix de M. le préfet, dans la pensée, dit-on, que sa grande pratique des affaires de propriétés serait précieuse pour les études de patrimonialisation.

Bien des gens estiment que la commission aurait aussi bien fait de s'assurer les lumières et les conseils d'un notaire. Mais nous devons rappeler, pour rester impartiaux, que, devant le jury d'expropriation de la rue de la Gare, M. Briet a bien servi les intérêts de la ville par les avis et les renseignements qu'il a fournis. Peut-être ce souvenir a-t-il été pour quelque chose dans la détermination des administrateurs des hospices

Devant l'ancien conseil municipal, M. Briet a eu une attitude assez énigmatique quand il s'est agi de la laïcisation de l'hospice et de l'hôpital Nous lui avons entendu prononcer le mot d'« *ajournement* », et il nous a paru que c'était plutôt à ses yeux une question d'opportunité — nous allions dire d'opportunisme — qu'une question de principe. L'expérience lamentable faite ailleurs a sans doute mieux fixé son opinion, et puis la commission étant, dans son ensemble, hostile à tout projet de ce genre, M. Briet n'est pas homme à rouvrir devant elle un débat désormais épuisé.

Reste le projet d'un nouvel hospice. Nous ne ne sommes pas bien sûrs que M. Briet prête aux partisans de la construction immédiate un appui très actif et très résolu et, nous devons le dire, c'est surtout pour cela que sa rentrée dans la commission doit être accueillie avec quelque réserve.

Commissions municipales. — Les membres de la commission de surveillance des cours municipaux de langues vivantes se réuniront à la mairie le vendredi, 28 novembre, à trois heures et demie du soir, pour délibérer sur diverses questions.

Recensement général des chevaux et mulets. — Aux termes de la loi du 3 juillet 1877 sur les réquisitions militaires (titre VIII), et du décret du 2 août 1877, il doit être fait chaque année un recensement général des chevaux, juments, mulets et mules.

Les propriétaires sont, en conséquence, invités à se présenter avant le 1er janvier 1885, à la mairie de leur commune pour faire la déclaration de tous les chevaux, juments, mulets et mules qui sont en leur possession, sans aucune distinction ni exclusion, et en indiquer l'âge et le signalement. Il leur sera délivré un certificat constatant la dite déclaration.

Les convocations par affiches étant seules obligatoires, il est fait connaître que tout propriétaire qui n'aura pas fait exactement la déclaration prescrite, sera passible, aux termes de l'article 52 de la loi du 3 juillet 1877, d'une amende de 25 à 1,000 fr., et que celui qui aura fait sciemment une fausse déclaration sera frappé d'une amende de 50 à 2,000 fr.

De même que ceux précédemment opérés, le recensement dont il s'agit n'affectera d'aucune façon les droits des propriétaires qui garderont la jouissance exclusive de leurs animaux, et les transactions commerciales resteront libres de toute entrave.

Les Téléphones. — On apprendra avec plaisir que le prix de 200 francs, payé actuellement par les abonnés aux réseaux téléphoniques de l'Etat, sera très probablement abaissé à 150 francs, à partir du premier janvier prochain.

Un roubaisien, M. le capitaine Paul Carré, vient d'être nommé chef du génie à Aumale (Algérie).

Dans sa séance de rentrée, la Faculté de médecine de Lille a décerné le 1er prix d'élève sage-femme à Mme Rousseaux, de Roubaix.

Roubaix a présenté, depuis quelques jours, un aspect très animé. Vendredi, on fêtait la Sainte-Cécile et le soir, on ne voyait partout que gens portant des bouquets ou sociétés musicales allant adresser leurs souhaits à leurs chefs.

Dimanche et lundi, c'étaient les auditions dans les églises, les promenades en ville, les banquets joyeux.

Mardi, on fêtait la Sainte-Catherine. Les fleuristes et les marchands de tout genre ont eu de la difficulté à satisfaire toutes les demandes qui leur étaient adressées et à fournir tous les cadeaux destinés au sexe aimable. Que de surprises agréables ont été réservées aux jeunes filles, et que d'heureuses saintes Catherine a dû faire !

Si sainte Catherine est la patronne des jeunes filles, elle est aussi celle des bonnes servantes, des fileuses, des tailleurs, des potiers, des bateliers, que sais-je encore ? On voit qu'elle a de l'ouvrage pour contenter tous ceux qui se sont placés sous sa protection.

Nos pères lui attribuaient un grand pouvoir sur le temps. Une vieille chanson bien connue en Flandre, dit qu'elle fait souvent cesser, en montrant une face radieuse, les longues pluies d'automne. Mais, suivant les mêmes traditions, elle nous amène souvent la neige et nous annonce aussi un hiver bien rude.

Un ancien dicton populaire dit à ce propos :

« Sainte Catherine vient blanc habillée ». C'est pourquoi les bateliers belges regardaient autrefois la Sainte-Catherine comme la clôture de la navigation.

Il s'est glissé, dans notre compte-rendu du banquet de la Grande-Harmonie, une petite erreur que nous nous empressons de rectifier :

M. *André Parent* (bien connu aussi sous le nom de *André du beau bouquet*) est âgé de 77 ans : il fait partie de la Grande-Harmonie depuis 1824 ; c'était donc le 60e banquet de Sainte-Cécile auquel il assistait lundi dernier. La Grande-Harmonie a fêté, le lundi de la Pentecôte 1874, son jubilé de cinquante ans de présence au corps, jubilé dont la plupart des Roubaisiens doivent se rappeler.

Une soirée bachique, au bénéfice de deux conscrits appelés sous les drapeaux, s'est donnée lundi 24 novembre, au *Sans-Souci*, rue du Collège. Il y avait beaucoup de monde. M. Léon Baudoux, comique de genre, y avait prêté son concours et a obtenu un vif succès. Cette soirée a été clôturée par une tombola dont voici les numéros gagnants :

38 — 216 — 148 — 667 — 48 — 984 — 918 — 225 — 91 — 458 — 967 — 637 — 390.

Le produit de la recette a été de 109 fr. 85.

La « Concordia ». — Dimanche prochain, 30 novembre, *la Concordia* exécutera deux morceaux de son répertoire à la messe de midi, en l'église de Saint-Martin. C'est la première fois que cette Société donne une audition dans cette église.

La « Cœcilia Roubaisienne » célèbrera sa fête annuelle de Sainte-Cécile, dimanche prochain, 30 courant. Il y aura un banquet suivi de bal.

La commission administrative invite les membres honoraires, désireux de participer à cette fête, d'adresser leur adhésion au local de la société avant samedi soir.

La Roubaisienne. — Dimanche prochain 30 novembre, un concours de tir à l'arme de guerre aura lieu entre les membres de la société municipale de gymnastique et d'armes la *Roubaisienne*. La commission du *Cercle des Carabiniers* a mis gracieusement son *Stand* à la disposition de nos gymnastes.

Accident. — Mardi soir, une vieille femme de la rue de Lannoy, Catherine Lepers, est tombée si malheureusement dans la cour de sa maison, qu'elle s'est fracturé le fémur de la jambe droite. On l'a transportée à l'Hôtel-Dieu.

Hippodrome roubaisien. — Avant de quitter définitivement le théâtre, Mlle Scriwaneck fait une tournée d'adieu en province. A son récent passage à Roubaix, elle avait déjà conquis la faveur du public. Bien que les deux représentations de dimanche et de lundi aient coïncidé avec la période de fêtes locales que nous traversons, elles ont attiré à l'Hippodrome un nombre considérable d'amateurs.

Le programme comportait, cela se conçoit, des rôles qui ont fait jadis le succès de l'artiste des Variétés. On avait choisi deux pièces qui ont joui, dans leur temps, d'un moment de célébrité sur la scène parisienne.

Mais on pouvait offrir au public roubaisien quelque chose de moins répugnant à sa délicatesse et à son sens moral que le tableau d'une exploitation honteuse de l'amour. Nous ne relèverons pas les situations très risquées et la crudité des détails que l'on y rencontre à chaque instant.

Et cependant, *Monsieur Alphonse* est une des productions d'Alexandre Dumas fils qui ont le plus contribué à sa réputation dramatique. Il y a quelque dix ans, le succès qui accueillit cette pièce fut une revanche éclatante de la *froideur* que le public du Gymnase montra à la *Princesse Georges* et à la *Femme de Claude*. Dans ses trois actes, il est vrai, l'auteur a traité son sujet avec toute la verdeur et l'âpreté de ses œuvres de jeunesse. On y retrouve les qualités propres à Dumas, la vérité de l'observation, l'exactitude des peintures, la correction et la simplicité du style.

Mais dans cette description d'existences, en dehors de l'honnêteté morale, il n'y a guère — si même il y a — des intentions ou des prétentions marquées de cette honnêteté. Là, comme dans tant d'ouvrages de l'auteur de la *Dame aux Camelias* perce la thèse de la réhabilitation de la femme qui s'est élevée à la fortune en faisant bon marché de la vertu et du devoir. L'écrivain a le talent de rendre presque sympathique, à la fin du 3e acte, le personnage de Mme Guichard, qui inspire d'abord une si vive répulsion.

Mlle Scriwaneck tenait ce rôle; elle a été fort applaudie. Mme Danis s'est montrée assez digne et assez expressive dans Mme de Montalgrin. Le rôle d'Octave est ingrat et même odieux : M. Drouet s'en est assez bien tiré. M. Delaistre a joué *avec une bonhomie bien froide celui de père noble*, étrangement noble puisque, par affection conjugale, il reconnaît pour sien un enfant qu'il n'a jamais eu, et consent à ternir un passé irréprochable. Quant à Mlle Dutrieux (Adrienne), elle a été peu goûtée. Son jeu affecté manque complètement de naturel.

Le *Gamin de Paris* est un vieux vaudeville d'Alfred Bayard qui demande, pour être bien compris et bien jugé, que l'on se reporte à l'époque où il a été composé et au public auquel il était destiné. Représenté pour la première fois en 1836, il reçut un accueil chaleureux d'un parterre travaillé par les idées démocratiques, hostile à l'institution de la pairie et voyant avec plaisir une allusion à la vie frivole et désordonnée des *lions* du jour.

Cette pièce est un mélange de mots heureux et de gros rire, de traits d'observation ingénieuse et de charges fantasques. Elle est pleine de tendresse, d'amour de la famille et on y voit, à côté de cela, des folies ébouriffantes. Le portrait du « Gamin de Paris » est peint sur le vif : intelligence vive et précoce, alliage étonnant de défauts et de qualités, tête folle et cœur d'or, tel il était en 1830, tel il est aujourd'hui.

Bayard, l'un de nos vaudevillistes les plus féconds, neveu de Scribe, avait hérité, dans une certaine mesure, du talent de mon oncle ; mais, dans la pièce qui nous occupe, le mérite de la conception ne rachète pas suffisamment le laisser-aller de l'exposition et des détails

Mlle Scriwaneck a obtenu beaucoup de succès dans le rôle de Joseph, et la salle l'a rappelée deux *fois après la chûte du rideau.*

Nous ne parlerons pas des *Petits-fils de Richelieu*, opérette de médiocre intérêt, que relève un peu la musique d'Audran La *Lisette de Béranger*, chantée par Mlle Scriwaneck, a été *bissée.*

La *soirée* a été close par un *Pas de huit*, qui a la prétention d'être original. La charge finale lui donne un faux-air des sauteries que *Barnum et ses élèves* exécutaient, cet été, au grand divertissement des habitués du « Concert des ambassadeurs. » Assurément, cela ne ressemble en rien au menuet gracieux et décent que l'on dansait au XVIIIe siècle. G. C.

Lannoy. — On a célébré hier, au milieu d'une affluence considérable, les funérailles de M. Pierre Liénard, président de la société de secours mutuels de St.-Philippe, directeur chez MM. Delfrennes-Duplouy depuis 37 ans. M. Henri Delfrennes, conseiller municipal, a prononcé sur sa tombe un discours dont voici les principaux passages :

« Je croirais manquer au devoir que m'impose » la reconnaissance, si je n'adressais à notre vieux » et dévoué serviteur un dernier adieu au nom de » notre famille, au nom de nos ouvriers, au nom » des membres de la société St-Philippe

» Pendant 37 ans, Pierre Liénard nous a consacré son travail et son dévouement, pendant » 37 ans nous avons pu apprécier son caractère » d'une fidélité et d'une loyauté exemplaires. Toujours assidu à sa tâche, toujours le premier » arrivé, le dernier parti, il donnait à tous l'exemple du dévouement le plus absolu. Plus attaché » aux intérêts de ses maîtres qu'aux siens propres, il était arrivé à se faire écouter de tout le » monde . . . . . .

» Jamais récompenses ne furent mieux méritées » par de bons et loyaux services que celles qui lui » furent accordées par deux fois différentes. Il y a » huit jours, nous lui portions la médaille que » vient de lui décerner M. le Ministre. Nous n'avons pu la lui remettre en cérémonie, comme » celle *que nous avons donnée à son fils*, notre digne » secrétaire. Nous ne pensions pas cependant vous » convoquer aussi vite pour assister à ses funérailles. Sa vie a été celle d'un honnête homme ; » sa mort a été celle d'un vrai chrétien. Quand il » a senti approcher la mort, qu'il ne redoutait » pas, il a demandé à recevoir les derniers sacrements.

» Que sa vie à tous nous serve d'exemple; à tous » elle nous donne un enseignement : Homme de » bien dans toute l'acception du mot, brave ouvrier, serviteur fidèle et dévoué, Pierre Liénard » a été un de ces hommes modestes et utiles dont » la vie, sans jeter d'éclat, doit être un modèle » pour chacun. Patrons, elle vous enseigne à aimer » vos ouvriers; ouvriers, elle vous apprend comment vous devez comprendre le travail. Adieu, » cher Pierre, adieu, ta mémoire sera éternellement en honneur comme celle d'un homme de » bien. »

Ephémérides de la charité roubaisienne. — 26 novembre 1670. — Les curateurs de la succession de Jean de Lespaul, en son vivant bourgeois et marchand, demeurant à Lille, vendent une partie des biens laissés par lui aux communes pauvres de Roubaix, pour les deniers provenant de cette vente être employés en exécution des volontés du bienfaiteur. (Voir les éphémérides du 15 août 1664). — (Archives de Roubaix, G. G. 275, n° 5).

26 novembre 1815. — Don de 200 francs pour une distribution de secours aux pauvres de la ville, par la succursale de la Banque de France établie à Roubaix. (Archives de Roubaix, Q I (b) 2).

Hem. — Ce matin, des ouvriers en venant à leur ouvrage, ont trouvé pendu aux arches du pont du chemin de fer, le corps d'un jeune homme de 17 ans. On croit que ce malheureux, qui donnait depuis quelque temps, des *signes de dérangement* d'esprit, a agi sous l'effet d'un accès suivit d'aliénation mentale.

LES VOTES DE NOS DÉPUTÉS. — Dans sa séance du 25 novembre, la Chambre a adopté le projet de loi portant ouverture au ministre de la marine et des colonies, sur l'exercice 1884, d'un crédit supplémentaire de 20,000 francs, applicable aux travaux hydrauliques.

NORD. — *Ont voté pour:* MM. Bernard, Brame, Cirier, Desmoutiers, Giard, Girard, Giroud, Guillemin, P. Legrand, Masure, Outters, Serépel, Trystram ; *contre*, MM. Bergerot, Jonglez, Plichon, des Rotours.

PAS-DE-CALAIS. — *Pour*, MM. Ambart, Bouilliez-Bridou, Despretz, Fanien, Florent-Lefebvre, Graux, Ribot; *contre*, MM. Hamille, Lefebvre du Prey, Levert.

TOURCOING

Mardi matin, un consommateur, M. M..., attablé dans un estaminet de la rue du Haze, entendit tout à coup des cris perçants qui partaient de la cour et provenaient des..... water-closets. C'était un jeune enfant de la maison qui s'y était enfermé pour jouer avec des allumettes et avait mis imprudemment le feu à ses vêtements.

M. M.... s'empressa de le rouler par terre et réussit ainsi à étouffer les flammes qui avaient déjà brûlé une partie de ses vêtements. Ce petit étourdi a des brûlures assez graves.

Disparition. — Le nommé Auguste Duvus, rattacheur, âgé de 23 ans, domicilié à la Marlière, est disparu depuis samedi matin.

Il était vêtu d'un paletot de velours noir, d'un pantalon à carreaux, et portait une casquette de soie noire à visière droite.

Marcq-en-Barœul. — Dimanche, l'établissement Jules Scrive a fêté la Sainte-Cécile. Le matin, une messe a été célébrée en l'honneur de la patronne des musiciens.

Le soir, un banquet a eu lieu au local de la société, à l'*Harmonie*. Une médaille a été offerte à M. Détre, qui remplit les fonctions de secrétaire depuis 35 ans.

La fête, pleine d'entrain et de gaieté, s'est prolongée jusque une heure assez avancée.

Un enfant. — *Un enfant de six ans*, Henri Pollet, a été renversé hier par une voiture et a eu la jambe fracturée.

LILLE

LA COLLISION DE LOOS

Voici quelques noms à ajouter à la liste des victimes de la rencontre de trains qui s'est produite à Loos : Mlle Joséphine Decloquement, couturière à Wavrin, contusion à la face; Pierre Durot, à Annœullin, fracture du pied droit; Florentin Dassonville, convoyeur des postes, luxation du genou gauche; André Crouzet, d'Annœullin, contusion au front; Mme Rousseau, propriétaire à Mazingarbe, blessures à la tête; Lefebvre, de Sainghin, lésions internes ; Defives-Boutry, fermier à Wavrin, blessure à l'œil gauche; Mlle Justine Boutry, de Wavrin, épanchement sanguin; Mme Estelle Dartois, 24 ans, douleurs internes. Cette dame, dont l'état de grossesse avancée peut occasionner de graves complications est soignée par les Sœurs de charité, que MM. Thiriez ont installées à Loos, dans leur ouvroir. Le mari a été prévenu aussitôt.

Un de nos rédacteurs a été prendre aujourd'hui des renseignements sur l'état des blessés et nous sommes heureux de pouvoir dire qu'aucune complication n'est à redouter, que tous sont en bonne voie de guérison et que les constatations médicales ont donné la certitude que plusieurs luxations n'ont pas du tout la gravité qu'on avait craint pendant un moment. Lefebvre, le chef du train, qui, croyait-on, avait les côtes brisées, n'a qu'une côte légèrement enfoncée, M. le docteur Follet, qui l'a visité, donne la certitude qu'une quinzaine de jours de repos suffiront. Les blessures de la face sont insignifiantes; avant la fin de la semaine on n'en verra plus la trace. Picton, le chauffeur, n'a que des blessures extérieures au côté droit; il pourra reprendre son travail dans huit jours. Le percepteur Rondeau, pour qui on craignait une commotion cérébrale, n'a rien ressenti et se trouve en état de parfaite santé. La seule blessure importante est celle de M. Paul Leclercq, conducteur des ponts et chaussées, qui a eu le nez écrasé et qui restera défiguré.

L'enquête n'aura lieu que dans quelques jours, lorsque tous les blessés seront en état de parler. M. le procureur s'est borné hier à un interrogatoire très sommaire de quelques personnes présentes, notamment du garde-barrière, qui était à *son poste à 60* mètres du lieu de l'accident et a été légèrement blessé au pied par un éclat de fonte. Aujourd'hui, une instruction préparatoire a été faite par le commissaire de surveillance, les trois chauffeurs ont été entendus. Il résulte de leurs dépositions, que le disque était fermé, que toutes les précautions réglementaires avaient été prises, mais que par suite d'une manœuvre de chef d'équipe le train de marchandises était trop engagé. Un chef intérimaire a été adjoint immédiatement au chef de gare de Loos, dont la révocation est presque certaine. On lui reproche de ne s'être pas trouvé à côté du chef d'équipe pendant la manœuvre du train de marchandises et de ne pas avoir envoyé un éclaireur à cent mètres du disque, comme cela est prescrit par les règlements.

On se souvient qu'il y a un an, un fait semblable à celui qui a ému hier notre population s'était produit à Loos, à peu près dans des conditions identiques. Le trafic considérable qui s'opère sur la ligne de Lille à Béthune rend absolument insuffisante la voie unique qui relie ces deux centres. Il serait à souhaiter qu'une seconde voie soit construite au plus tôt.

Contribuables payez ! — Le *Progrès* et le *Petit Nord* ont la satisfaction d'annoncer à nos concitoyens que M. le ministre de l'instruction publique vient enfin d'autoriser la ville de Lille à emprunter la somme de 5,000,000 à la Caisse des Ecoles, pour terminer ses groupes scolaires.

Manifestation anarchiste. — Les anarchistes de Lille se disposeraient, nous dit-on, à faire une petite *démonstration dimanche prochain*, à l'occasion de l'anniversaire de la mort du citoyen Jonquet.

La Ste-Barbe ne sera pas brillamment fêtée dans les houillères du Nord et du Pas-de-Calais. On sait que cette fête est précédée d'une *quinzaine* de travail à outrance pendant laquelle l'ouvrier double ses salaires, et la mine prépare ses approvisionnements pour desservir ses clients pendant les jours de chômage de la fête. Il n'y a pas eu cette année de quinzaine de Ste-Barbe ; loin d'augmenter le travail, on a dû le réduire et l'on cite des mines où l'on a chômé lundi dernier.

C'est la première fois, de mémoire d'homme, qu'on ne fait pas dans le Nord la quinzaine de Ste-Barbe.

Le ralentissement de la consommation de la houille est un signe certain de la situation difficile de nos industries agricoles et manufacturières. Quand se décidera-t-on à modifier sérieusement notre régime économique, cause de toutes ces souffrances ?

La St-Eloi. — On assure que la fête des noirs, cette année à Lille, ne sera pas plus brillante que celle de Ste-Barbe au pays houiller. Cela ne s'explique que trop par la crise dont souffre le pays tout entier. On ne dansera guère cette année à la Saint-Eloi; quant au banquet, il a été supprimé. Seule la politique est maintenue dans le programme des chambres syndicales et Ernest Roche, le gascon, débitera lundi prochain, sur le coup de midi au café Meurisse, une longue gasconnade sur « la Révolution considérée au point de vue de ses principes, de son esprit et de ses conséquences. »

Marché aux grains de Lille du 26 novembre : Blés blancs : Marées, 6; hectolitres amenés, 88; hectolitres vendus, 88 ; hectolitres remis, 00.

Blés macaux : Marées, 1; hectol. amenés, 36; hectol. vendus, 36; hectol. remis 00.

Prix moyen des blés blancs : De 15 fr. 75 à 17 f. 15 l'hectolitre.

Prix des blés macaux : de 15 fr. 75 à 16 fr. 00 l'hectolitre.

Vente lente. Prix maintenus.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

(*Suite de la séance du vendredi 21 novembre 1884.*)

(Compte-rendu analytique du *Journal de Roubaix*)

Présidence de M. Julien LAGACHE, maire.

(Voir le numéro du 25 novembre).

Raccordement de la Condition publique à la voie du chemin de fer du Nord.

M. LE MAIRE. — Messieurs, M. Musin, directeur de la Condition publique, nous a adressé la lettre suivante :

« Roubaix, le 10 novembre 1884.

» A Monsieur Julien Lagache,
maire de la ville de Roubaix,

» Monsieur le Maire,

» Dans la séance du comité de surveillance de la Condition publique du 20 août dernier, M. H. Mathon, membre de ce comité, a renouvelé le vœu qu'il avait émis dans la réunion du 3 novembre 1883 en ce qui concerne le raccordement de notre établissement à la voie du chemin de fer du Nord, tant pour l'expédition que pour la réception des marchandises.

» Ce vœu a été appuyé par le comité et M. H. Mathon me charge de le rappeler à la bienveillante attention de l'Administration municipale, afin qu'il y soit donné, le plus tôt possible, la suite désirable.

» Depuis deux ans, une voie intérieure a été établie à la Condition publique, mais un inconvénient grave s'est révélé : le simple rail posé empêchant aux voitures l'approche des quais des magasins, force a été de l'enterrer ; il y aurait donc lieu de procéder à la pose d'un double rail.

» La plaque tournante qui se trouve au point de *jonction de la voie des magasins généraux* est défoncée par le passage des camions; une réparation est indispensable.

» J'ai l'honneur de porter ces faits à votre connaissance, et de vous renouveler, Monsieur le Maire, l'expression de mon dévouement.

» *Le Directeur*,

« A. MUSIN. »

Nous avons l'honneur de vous prier de vouloir bien confier l'examen de cette question à vos 1re, 3e et 8e commissions. — Adopté.

Epidémie cholérique ; compte rendu de l'emploi du crédit mis par le conseil municipal à la disposition du maire.

M. LE MAIRE. — Messieurs, vous avez mis à notre disposition dans notre séance du 11 juillet 1884, un crédit de 26,200 francs destiné à faire face aux dépenses occasionnées par les mesures à prendre en vue d'une épidémie cholérique ; nous avons pris alors l'engagement de vous rendre compte, à la session ordinaire de novembre, de l'emploi de ce crédit.

	Crédit alloué	Dépense effectuée	Reste —
Assainissement de bâtiments. .	13,000	5.421.70	7.578.30
id. voies publiques.	10.000	9.591.49	408.51
Insp. des denrées alimentaires.	1.700	520.80	1.179.20
Abattoir	600	502.25	297.75
Service des logements insalubres.	500	100.00	400.00
Impressions d'arrêtés	100	105.50	394.50
Totaux. . . .	26.300	15.981.74	10.318.26

Observations. — Toutes les dépenses ne sont pas réglées.

Nous avons l'honneur de vous prier de nous donner acte de cette communication. — Adopté.

Don fait au Musée de Roubaix, par M. Achille Scrépel, député, de son portrait peint par J.-J. Weertz.

M. LE MAIRE. — Messieurs, M. Achille Scrépel, député du Nord, a offert au musée de Roubaix un magnifique portrait exécuté d'après lui par M. J.-J. Weertz.

Nous avons l'honneur de vous prier de décider que des remerciements seront adressés pour cette libéralité à M. Achille Scrépel. — Adopté.

(*A suivre.*)

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du mercredi 26 novembre

PRÉSIDENCE DE M. HEDDE, VICE-PRÉSIDENT

A cette audience a été plaidé le procès en diffamation intenté par Me Destombes, avocat, au journal le *Progrès du Nord*, le tribunal correctionnel ayant été déclaré compétent par un arrêt de la cour d'appel de Douai.

Au premier procès intenté contre le gérant du *Progrès du Nord*, était jointe une seconde action contre M. Bergès, rédacteur en chef, signataire de deux autres articles, jugés diffamatoires par le plaignant. Me Lavard, assisté de Me Vanlaert, bâtonnier de l'ordre, a porté la parole pour Me Destombes.

Un grand nombre d'avocats en robe assistent à l'audience. M. Maxime Lecomte, député, avocat du barreau d'Amiens, présente la défense. Me Lecomte n'a pas abordé la question de diffamation et a fait une plaidoirie politique *pro domo sua*.

M. le substitut Duhamel, dans un réquisitoire très net et très brillant, s'est efforcé d'établir l'intention formelle du journal le *Progrès du Nord* de diffamer Me Destombes en publiant, avec commentaires, une décision du conseil de discipline de l'ordre des avocats de Lille, au sujet d'un de ses membres.

Le tribunal a remis à huitaine le prononcé du jugement.

On appelé ensuite un autre procès en diffamation intenté par M. A. Corman, de Lille, contre M. Félix Rasson, de Roubaix.

Aux courses de Roubaix M. Félix Rasson aurait affirmé que M. Corman aurait falsifié le certificat d'origine de son cheval *Voltesson*, qui a remporté le 1er prix aux courses de Menin.

Me Boitel jeune a plaidé pour M. Corman, et Me Wergin a présenté la défense de M. F. Rasson. Le jugement sera rendu jeudi prochain.

Le tribunal condamne ensuite pour fraude, Henriette Moulin, de Lille, à trois jours de prison et 500 francs d'amende et Gouillard, de Lille, à trois amendes de 200 francs, 100 fr. et 100 fr., aussi pour fraude, à la requête des contributions indirectes.

Conseil de guerre séant à Lille

Séance du 25 novembre 1884

1° Gaston Fontaine, caporal au 1er régiment d'infanterie. Vol d'une lettre contenant un mandat-poste de cinq francs au préjudice d'un militaire. Un an de prison. Défenseur, Me Roquette, avocat, Lille. — 2° Louis-Armand Serive, clairon au 127e régiment d'infanterie. Dissipation d'effets à lui remis pour le service. Six mois de prison. Défenseur, Me Roquette, avocat, Lille. — 3° Alphonse-Léon-Louis Pauwels, cavalier au 19e régiment de chasseurs. Vol d'un poulet au préjudice d'un habitant. Acquitté. Défenseur, Me Guichard, avocat, Lille. — 4° Alexandre Philippe Labbé, cavalier au 19e régiment de chasseurs. Abandon de son poste étant de garde d'écurie. Deux mois de prison. Défenseur, Me Roquette, avocat, Lille.

COUR D'ASSISES DU NORD

Suite de l'audience du mardi 25 novembre 1884

Présidence de M. le conseiller HIRON. — Ministère public : M. BLONDEL, substitut du procureur-général.

1re affaire. — Tentative d'assassinat à Lille

Après la lecture de l'acte d'accusation, M. le président procède à l'interrogatoire de l'accusé.

D. — Votre femme a reçu trois coups de hache. Qui les lui a donnés ?

R. — Je ne lui ai porté que deux coups.

D. — Pour quels motifs l'avez-vous frappée ?

R. — Je conçus des soupçons sur ma femme. Aussi je me cachai dans la cheminée, derrière l'écran que j'avais déchiré pour voir ce qui se passerait dans ma chambre. Ma femme est entrée dans cette chambre avec Pluym. Je me suis, dès lors, précipité sur elle avec une hachette qui se trouvait dans la cheminée et je lui ai porté des coups pendant que Pluym s'enfuyait.

Enfin, les témoins sont entendus. Ils sont au nombre de sept.

1er témoin. — M. Castiaux, docteur en médecine. — Il a examiné la victime et a constaté plusieurs coups de hachette sur le sommet de la tête. Les blessures étaient très graves, mais pourtant pas mortelles. Le docteur croit même qu'elles n'auront, à l'avenir, aucune conséquence fâcheuse.

2e témoin. — Elisa Malaquin, femme Caritey. — Elle a entendu du bruit et des cris : « Au secours ! Pardon ! pardon ! Je ne recommencerai plus ». Ces cris étaient proférés par la femme Van Belle ; et, au même moment, Pluym se sauvait.

Van Belle était un brave homme, ne buvant pas et qui, jusque là, faisait, bon ménage avec sa femme.

3e témoin. — Albert Vandendrische, lamier, âgé de 18 ans. — Il a également entendu ces paroles :

FEUILLETON DU 27 NOVEMBRE — (N° 7.)

LA PEAU DU MORT

III

(SUITE)

— Est-ce vous, monsieur Largeval ? demanda le portier en braquant une lanterne sur son locataire.

— Ah ! mon Dieu, Pascalin, que signifie un pareil charivari ?

Le portier s'appelait Pascalin.

Donc, Pascalin répondit :

— Ne craignez rien, monsieur, il n'y a aucun danger. Ce sont des gardiens de la paix qui ont vu un homme, ou plutôt deux hommes...

— Sapristi, mon ami, vous êtes prolixe, interrompit Montussan. Voulez-vous, monsieur, être assez bon pour descendre cinq minutes ?

Le locataire grommela quelques paroles de mauvaise humeur, comme un homme furieux d'avoir été dérangé de son sommeil. Puis, il referma la fenêtre, et quelques secondes après, on distingua un pas assez lourd sur l'escalier.

— Faut